



## *Dépêche 80/02*

### **Copernic recule devant les directions**

Deux réunions ont été nécessaires pour présenter aux représentants du personnel les modifications apportées à Copernic.

La première, organisée le 28 juin, était réservée aux organisations syndicales de la DGI et était présidée par le chef de service « ressources » de la DGI.

La seconde réunissait les organisations syndicales de la DGCP et était présidée par le directeur adjoint de Copernic, lui-même membre de la DGCP.

Copernic existe-t-il encore ou les directions générales ont-elles repris leurs « billes » à la faveur du changement de ministres ?

Notre questionnement ne repose pas seulement sur des contingences d'organisation de réunions puisque à notre avis, la principale annonce de cette réunion est la concession de la « direction technique » de Copernic à la direction informatique de la DGI. En effet, sans doute las de voir le moindre de leurs choix techniques contesté par cette direction informatique, las d'être obligés de soumettre ces problèmes quasi systématiquement à l'arbitrage du directeur général de la DGI, les responsables de Copernic ont baissé les bras.

Comment s'étonner après cela qu'il soit impossible de mettre en œuvre un schéma directeur informatique ministériel ! Tous les beaux discours sur l'interdirectionnalité, sur la mutualisation des connaissances, des expériences et des potentiels dans un projet commun pourront à l'avenir être écoutés d'une oreille distraite. C'est du vent !

Pour le reste, un 6ème bureau va être créé au sein de Copernic. Ce bureau sera chargé du projet de « refonte des systèmes de paiement » qui remplacera les actuelles applications de recouvrement de l'impôt de la DGI et de la DGCP. Il sera implanté sur 2 sites : Val de Fontenay, où se situera la maîtrise d'ouvrage et Nantes où seront localisés les effectifs de la maîtrise d'œuvre.

Pour assurer cette maîtrise d'œuvre, la DGCP a décidé d'affecter à ce projet une dizaine de personnes issues du DIT de Nantes. La DGI, pour sa part, apportera des effectifs de développeurs du bureau S2 Nantes.

Cette équipe, renforcée par les « compétences » extérieures, devrait être réunie dès septembre. L'officialisation de cette nouvelle structure nécessite toutefois une modification de l'arrêté portant création de Copernic et doit donc faire l'objet d'un avis du comité technique paritaire ministériel.

Paris le 2 juillet 2002